

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **ARTICLE 1. APPLICATION DES CGV**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SOCIETE ESKA'ONE, SAS immatriculée au RCS de RENNES sous le n°921 777 769, dont le siège social est situé Lieudit Vaugarny – 35 560 BAZOUGES-LA-PEROUSE (ci-après la « **RIAUX ACADEMIE** ») fournit à ses clients agissant en qualité de professionnels (ci-après les « **Clients** ») des prestations de formation (ci-après les « **Formations** ») pour eux-mêmes ou pour leurs salariés ou préposés (ci-après les « **Stagiaires** »), dans le cadre de leur activité professionnelle.

Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande auprès de la RIAUX ACADEMIE.

Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par la RIAUX ACADEMIE, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents des Clients, et notamment leurs conditions générales d'achat.

Toute commande de Formations auprès de la RIAUX ACADEMIE implique de la part des Clients la reconnaissance d'avoir parfaitement connaissance des CGV et leur acceptation sans réserve.

La RIAUX ACADEMIE se réserve le droit de déroger à certaines des clauses des CGV en fonction des négociations menées avec les Clients, par l'établissement de conditions particulières de vente. En cas de contradiction entre les CGV et les conditions particulières éventuellement convenues entre la RIAUX ACADEMIE et le Client, ces dernières prévaudront.

Pour la réalisation des Formations, la RIAUX ACADEMIE a déposé une déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351206335. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

### **ARTICLE 2. DEVIS ET CONVOCATION**

En vue de l'émission de devis, les Clients s'engagent à fournir à la RIAUX ACADEMIE, de la manière la plus claire, précise et exhaustive possible, toutes les indications relatives aux Formations qu'ils entendent lui commander (notamment nombre de Stagiaires, etc.).

Les devis adressés par la RIAUX ACADEMIE ne sont valables que pendant la durée de validité indiquée sur lesdits documents. Passé ce délai, ils peuvent être annulés, modifiés ou actualisés en fonction notamment de l'évolution des conditions économiques.

A réception du devis émis par la RIAUX ACADEMIE, il appartient au Client d'en vérifier attentivement le contenu et de s'assurer qu'il répond à ses besoins.

La RIAUX ACADEMIE ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas de non-conformité d'une Formation à un besoin que le Client ne lui aurait pas exprimé de manière expresse et écrite avant la passation de la commande auprès de la RIAUX ACADEMIE et expressément accepté par cette dernière.

Le Client s'engage, au moment de la signature du devis émis par la RIAUX ACADEMIE, à procéder au paiement de l'acompte prévu à l'article 6.1. ci-dessous.

La commande n'est définitivement passée et l'inscription aux Formations du Client définitive qu'à réception par la RIAUX ACADEMIE du paiement de l'acompte susvisé.

A réception du paiement de l'acompte, la RIAUX ACADEMIE procédera à l'envoi au Client des convocations correspondant comprenant notamment la date, les horaires et le lieu des Formations commandées.

### **ARTICLE 3. ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les Stagiaires le règlement intérieur de la RIAUX ACADEMIE qui est annexé au devis émis par la RIAUX ACADEMIE, puis transmis au Client et aux Stagiaires dans le livret d'accueil, et affiché dans les locaux de la RIAUX ACADEMIE.

### **ARTICLE 4. PRIX**

Les Formations sont délivrées au Client aux tarifs mentionnés dans le devis adressé par la RIAUX ACADEMIE au Client.

La RIAUX ACADEMIE se réserve la possibilité de modifier à tout moment les tarifs de ses Formations, étant précisé que ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité telle qu'indiquée par la RIAUX ACADEMIE dans son devis.

Les prix s'entendent nets, hors taxes, TVA en sus et ne comprennent pas les frais de restauration et d'hébergement, qui demeurent à la charge exclusive du Client ou des Stagiaires.

### **ARTICLE 5. FINANCEMENT PAR UN TIERS**

Dans l'hypothèse où le Client entend faire financer tout ou partie des Formations par un tiers (notamment par un opérateur de compétence), le Client s'engage à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires en vue de l'obtention d'une décision de prise en charge et de la transmission de cette décision à la RIAUX ACADEMIE avant la date de commencement des Formations concernées.

A défaut de transmission par le Client à la RIAUX ACADEMIE de la décision de prise en charge des Formations dans le délai susvisé, ou en cas de refus de financement par le tiers, le montant des Formations sera intégralement facturé au Client, sauf annulation des Formations par le Client dans les conditions prévues à l'article 8.1.2. ci-dessous.

### **ARTICLE 6. CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT**

#### **6.1. Acompte**

Le Client s'engage à verser à la RIAUX ACADEMIE, au moment de la signature du devis, un acompte de trente pourcents (30 %) du prix hors taxes des Formations commandées, TVA en sus.

La RIAUX ACADEMIE ne procédera pas à l'envoi des convocations prévues à l'article 2 et ne sera en conséquence pas tenue de dispenser les Formations commandées par le Client tant que celui-ci ne lui aura pas réglé l'acompte susvisé.

Dans l'hypothèse où les Formations seraient financées en tout ou partie par un tiers, dans les conditions décrites à l'article 5 ci-dessus, la RIAUX ACADEMIE procèdera à la restitution, au profit du Client, de l'acompte versé dès réception des fonds correspondant par le tiers financeur.

## 6.2. Paiement du solde

**6.2.1.** Pour les Formations « courtes » (c'est-à-dire les Formations d'une durée inférieure à soixante-douze heures), le solde du prix de la Formation est exigible le premier jour de la Formation.

**6.2.2.** Pour les Formations « longues » (c'est-à-dire les Formations d'une durée supérieure à soixante-douze heures) :

- Le paiement de cinquante pourcents (50 %) du prix de la Formation par le Client sera exigible le premier jour de la Formation ;
- Le paiement de vingt pourcents (20 %) restant du prix de la Formation par le Client sera exigible le dernier jour de la Formation.

## 6.3. Modalités de paiement des factures

Sauf stipulation contraire expressément convenue entre la RIAUX ACADEMIE et le Client, les factures sont payables :

- Sans escompte ;
- En totalité et en une seule fois ;
- Par chèque ou virement bancaire ;
- Dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les paiements effectués par le Client ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par la RIAUX ACADEMIE des sommes dues.

## **ARTICLE 7. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT**

Tout retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà du délai de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci entraînera de plein droit, sans aucune formalité ni mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre voie d'action que la RIAUX ACADEMIE serait en droit d'engager :

- L'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € en application de l'article L. 441-10 du Code de commerce, la RIAUX ACADEMIE se réservant le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs ;
- L'application de pénalités de retard à un taux d'intérêt légal majoré de 3 points sur le montant TTC des sommes dues ;
- L'application d'une indemnité forfaitaire de quinze pourcents (15 %) du montant toutes taxes comprises (TTC) de la facture impayée par le Client ;
- La possibilité pour la RIAUX ACADEMIE de suspendre ou d'annuler l'exécution de tout ou partie des Formations en cours commandées par le Client.

## **ARTICLE 8. MODIFICATION - REPORT - ANNULATION DES FORMATIONS**

### **8.1. A l'initiative du Client**

**8.1.1.** Le Client qui souhaite apporter des modifications sur les Formations commandées (et notamment sur le nombre de Stagiaires y participant) doit en faire la demande auprès de la RIAUX ACADEMIE par écrit au moins quinze (15) jours avant le début théorique des Formations.

Passé ce délai, aucune modification sur les Formations commandées par le Client ne pourra être prise en compte par la RIAUX ACADEMIE.

Dans l'hypothèse où les modifications sollicitées par le Client auraient pour objectif d'augmenter ou de réduire le nombre de Stagiaires participant aux Formations commandées, le prix des Formations, ainsi que le montant dû par le Client au titre de l'acompte prévu à l'article 6.1. ci-dessus, seront adaptés en fonction du nombre de Stagiaires participant *in fine* aux Formations.

Dans l'hypothèse où les modifications sollicitées par le Client auraient pour effet de réduire le nombre de participant sous le quota minimum de Stagiaires nécessaire à la tenue des Formations, dans les conditions décrites à l'article 8.2.1. ci-dessous, la RIAUX ACADEMIE se réserve la possibilité de faire application des stipulations de l'article 8.2.1. précité.

**8.1.2.** En cas d'annulation de Formations par le Client, la RIAUX ACADEMIE :

- Conservera l'acompte prévu à l'article 6.1. si le Client procède à l'annulation des Formations moins de quinze (15) jours ouvrés avant le premier jour des Formations concernées par l'annulation ;
- Procèdera à la facturation complète des Formations en cas d'absence ou d'abandon des Formations par le Client constaté après le début des Formations.

**8.1.3.** Le Client qui souhaite que les Formations soient reportées doit en faire la demande auprès de la RIAUX ACADEMIE par écrit, qui doit l'accepter expressément par écrit.

La RIAUX ACADEMIE ne facturera aucun frais de report des Formations en cas de demande écrite du Client au moins quinze (15) jours ouvrés avant le début théorique des Formations concernées.

Passé le délai de quinze (15) jours susvisé, la RIAUX ACADEMIE se réserve la possibilité de facturer au Client des frais de report d'un montant forfaitaire de cinq cents euros hors taxes (500 € HT).

### **8.2. A l'initiative de la RIAUX ACADEMIE**

**8.2.1.** La RIAUX ACADEMIE se réserve la possibilité de procéder à l'annulation des Formations dans l'hypothèse où le quota minimum de deux (2) Stagiaires nécessaire à la tenue des Formations longues (telles que définies à l'article 6.2.2.) ne serait pas atteint.

Dans une telle hypothèse, la RIAUX ACADEMIE s'engage à en informer le Client par écrit au moins huit (8) jours ouvrés avant le début théorique des Formations concernées.

Le Client aura alors la faculté :

- D'annuler purement et simplement les Formations concernées et obtenir le remboursement total des sommes qu'il aura versées à la RIAUX ACADEMIE au jour de la notification de l'annulation ;

- De reporter la tenue des Formations à une date ultérieure, la date de report devant être fixée conjointement par les Parties.

**8.2.2.** La RIAUX ACADEMIE se réserve la possibilité de reporter les Formations en cas de maladie, d'incapacité ou d'indisponibilité du ou des formateurs, ainsi qu'en cas de survenance d'un cas de force majeure tels que définis à l'article 10 ci-dessous.

La RIAUX ACADEMIE s'engage à en informer le Client par écrit dans les meilleurs délais et de tout mettre en œuvre pour reprogrammer, dans les meilleurs délais, les Formations.

## **ARTICLE 9. REMISE DE L'ATTESTATION DE FORMATION**

A l'issue des Formations, la RIAUX ACADEMIE enverra à chaque Stagiaire, par e-mail et courrier postal, une attestation de suivi des Formations.

## **ARTICLE 10. FORCE MAJEURE**

La RIAUX ACADEMIE ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de ses obligations découlant du Contrat résulte de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Il est expressément convenu que pourront notamment, mais pas exclusivement, constituer un cas de force majeure les cas suivants : maladie ou incapacité des formateurs, incendie, catastrophe naturelle, tornade, inondation, ouragan, tremblement de terre, éruption volcanique, épidémie, pandémie, confinement ordonné par les autorités, grève, mouvement social d'ampleur nationale, émeute, acte de guerre, attentats, utilisation par un Etat ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, embargo, blocus maritime, aérien et/ou terrestre.

La RIAUX ACADEMIE devra sans délai informer le Client de son impossibilité à exécuter le Contrat et s'en justifier auprès de lui, étant précisé que la suspension des obligations de la RIAUX ACADEMIE ne pourra en aucun cas engager sa responsabilité, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et n'excède pas trois (3) mois ; par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de ses obligations, la RIAUX ACADEMIE fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de ses obligations contractuelles et avertira le Client de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si l'empêchement est définitif, le contrat liant la RIAUX ACADEMIE au Client sera résolu de plein droit.

## **ARTICLE 11. GARANTIES**

La RIAUX ACADEMIE n'accorde au Client aucune garantie sur les Formations autre que les garanties légales auxquelles elle est tenue.

Il appartient au Client, sous sa seule responsabilité, de s'assurer avant d'accepter le devis de la RIAUX ACADEMIE que les Formations conviennent à ses besoins et à ceux des Stagiaires.

La RIAUX ACADEMIE ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-conformité des Formations avec notamment une norme ou une exigence du Client qui ne lui aurait pas expressément été précisée et qu'elle n'aurait pas expressément accepté.

La responsabilité de la RIAUX ACADEMIE pour vice ou défaut de conformité d'une Formation se limite au prix de vente HT des Formations à l'origine de la réclamation.

La RIAUX ACADEMIE ne saurait être tenue à aucune indemnisation pour les éventuels dommages indirects et/ou immatériels subis par le Client et/ou les Stagiaires, les dommages indirects étant ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement du défaut des Formations de la RIAUX ACADEMIE, au titre desquels figurent notamment les pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, préjudices commerciaux et financiers, pertes de production, dommages environnementaux.

## **ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La RIAUX ACADEMIE conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les supports de formation et, de manière plus générale, sur l'ensemble des documents (en version papier ou dématérialisée) qui pourraient être transmis au Client ou aux Stagiaires, lesquels ne peuvent en conséquence pas être communiqués à un tiers, utilisés, transformés, reproduits ou exploités sans son autorisation expresse et écrite.

## **ARTICLE 13. DONNEES PERSONNELLES**

Le Client est informé que des données à caractère personnel le concernant et concernant les Stagiaires sont collectées par la RIAUX ACADEMIE et font l'objet d'un traitement automatisé réalisé sous la responsabilité de celle-ci, agissant en qualité de responsable de traitement.

Les données sont collectées par la RIAUX ACADEMIE aux fins suivantes :

- Gestion de la relation client, ce traitement étant nécessaire à l'exécution du contrat ;
- Réalisation d'opérations de prospection commerciale et de statistiques commerciales, ce traitement étant justifié par la poursuite de l'intérêt légitime de la RIAUX ACADEMIE, et notamment l'optimisation de son activité commerciale.

Les informations personnelles demandées par la RIAUX ACADEMIE dans le cadre de la passation d'une commande et/ou l'exécution d'une commande sont nécessaires à l'exécution des Formations par la RIAUX ACADEMIE, ainsi qu'à l'établissement des factures ; à défaut d'être correctement renseignées par le Client, les prestations ne pourront pas être correctement exécutées.

Les destinataires des données personnelles du Client et des Stagiaires sont :

- La RIAUX ACADEMIE ;
- Les prestataires externes de la RIAUX ACADEMIE intervenant dans la gestion des données personnelles du Client et des Stagiaires, et notamment ses prestataires de services informatiques.

Les données personnelles du Client et des Stagiaires sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, ainsi que pendant une durée de 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle s'agissant des données nécessaires à la preuve du contrat de vente et une durée de 3 ans s'agissant des autres données.

Le Client est informé qu'il dispose sur les données personnelles le concernant d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci, de limitation et d'opposition à leur traitement ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés ses droits après son décès. L'ensemble de ces droits peuvent être exercés à tout moment par le Client en adressant une demande en ce sens à la RIAUX ACADEMIE, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité :

- par e-mail : [riaux.academie@groupe-riaux.fr](mailto:riaux.academie@groupe-riaux.fr) ;
- par courrier postal à l'adresse suivante : RIAUX ACADEMIE, Lieu-dit Vaugarny – 35 560 BAZOUGES-LA-PEROUSE.

Le Client est également informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### **ARTICLE 14. MODIFICATION – NON-RENONCIATION – CESSION**

La RIAUX ACADEMIE se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV, étant néanmoins précisé que les CGV applicables à la commande sont celles acceptées par le Client au moment de la passation de la commande.

Le fait pour la RIAUX ACADEMIE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGV ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La RIAUX ACADEMIE se réserve le droit de céder à des tiers, en tout ou partie, les droits et obligations issus des CGV, à condition de les céder dans les mêmes termes ou, à tout le moins, dans des termes qui ne soient pas moins avantageux pour le Client.

#### **ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les CGV, l'ensemble des documents contractuels applicables aux devis et commandes, ainsi que les devis et commandes eux-mêmes sont soumis au droit français.

**Tous les litiges auxquels les CGV pourraient donner lieu concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, et qui n'auraient pas été réglés à l'amiable, seront exclusivement soumis au Tribunal de commerce de RENNES tant en référé qu'au fond, et ce nonobstant pluralité de parties ou appel en garantie, et quelles que soient les modalités de commande, de paiement ou de livraison, sans qu'une clause attributive de juridiction pouvant exister sur les documents du Client puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.**

*Conditions générales applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2025*